Claire LE MASSON

De:

Accueil Pays Pontivy

Objet:

TR: observations SCOT - Message en provenance du site internet

Importance:

Haute

De: Jean GUILLOT Mairie de Brehan < nepasrepondre@messageautomatique.fr >

Envoyé: mercredi 11 juin 2025 10:11

A: Accueil Pays Pontivy < accueil@pays-pontivy.fr>

Objet: observations SCOT - Message en provenance du site internet

- Objet observations SCOT
- Votre message Avec le soutien des élus de ma majorité municipale je tiens à indiquer que nous n'acceptons pas la proposition en matière de densité de logements à l'hectare pour la commune de Brehan classée en pole de proximité simple. Je précise par ailleurs que notre commune est classée en zone FRR (France Ruralité Revitalisation) ex ZRR.

J'ai déjà soulevé ce problème pendant la période de concertation.

Nous nous situons en dehors de tout grand axe de circulation routière, Si l'attractivité de Brehan réside dans l'existence d'une moyenne surface (magasin U) d'une boulangerie, de 2 écoles et d'un pôle médical, elle réside aussi et surtout dans la possibilité de pouvoir profiter d'espace naturel plus important.

Que nous restera-t-il demain si la densité passe de 14 à 21, alors que toute la partie EST de la commune se situe en limite des côtes d'Armor avec des communes qui affichent une densité de 13 logements / ha. Les constructions se feront dans les côtes d'Armor qui utiliseront nos services !

D'autres communes de notre territoire à proximité de la ville centre et situées sur un axe routier important 2 x 2 voies la RD 768, avec des parcs d'activités en plein essor, sont, elles, classées en zone rurale avec une densité de 17 logements (Saint Gonnery / St Gérand-Croixanvec), je revendique moi aussi d'être une commune rurale et donc d'être traité comme telle, la classification en pole de proximité n'est pas logique et apparait comme une double peine.

- Nom de la structure Mairie de Brehan
- Prénom NOM Jean GUILLOT
- **Téléphone** 02 97 38 81 31
- E-mail mairie.brehan@brehan.fr

En cochant cette case, j'accepte <u>la politique de confidentialité</u>

